

**Arrêté du 19 octobre 2022 portant inscription au titre de l'année 2022 au tableau d'avancement à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle des directeurs des soins**

NOR :

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L 6141-1 ;

Vu les articles L.522-32 à L.522-37 du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2022-464 du 31 mars 2022 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Les directeurs des soins de classe exceptionnelle ci-après sont inscrits, au titre de l'année 2022, sur la liste principale au tableau d'avancement à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle des directeurs des soins, comme suit :

1 DELAMARE	Patrick
2 INTHAVONG	Karen
3 WILTZ	Esther
4 GASTE	Marie-Claude
5 GENETELLI	Brigitte
6 GUILLAUME	Marie-Chantal

Article 2

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de l'administration auteure de la décision, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 19 octobre 2022.

La directrice générale  
du Centre national de gestion,



Eve PARIER